

COMMUNAUTE DE COMMUNES DES PORTES DE VASSIVIERE

(Haute-Vienne)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil quinze, le 9 juillet à 18 H 00, le Conseil de Communauté de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à la salle d'exposition de la mairie d'Eymoutiers, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre FAYE, Président,

Nombre de délégués en exercice : 33

Date de convocation du Conseil de Communauté : 2 juillet 2015.

Présents : BIDAUD Jean-Michel (Pouvoir de Gilles TERRIER), CHABANAT Christine, CHAVERGUE Laurence (Dominique BAUDEMONT), DEVAUX Nathalie (Pouvoir de Claude GERY), FAYE Jean Pierre (Pouvoir de Delphine GLANGEAUD), GANE Isabelle, LACOUTURIERE Michel, LENOBLE Monique, LOURADOUR Patricia (Pouvoir de Mélanie PLAZANET), MENUCELLI Thierry, PAQUET Laurent, PERDUCAT Daniel, PERIGAUD Chantal, PEYRISAGUET Jean-Jacques, PONS Gérard (Pouvoir de Frédéric SUDRON), SERRU Marie-Claire, SIMON Isabel, SIMON Philippe.

Suppléant avec voix délibérative : CANON Jean-Louis, TESSIER Marie-Claude.

Excusés : BAUDEMONT Dominique, BODIN Pascal, CHADELAUD Michel, DOLLEY Alain, GARDELLE Bruno, GERY Claude, GLANGEAUD Delphine, MUZETTE Thierry, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SUDRON Frédéric, TERRIER Gilles.

Absents : CAMBOU Stéphane, ROGER Edouard, VERGNE Didier.

Secrétaire de séance : SERRU Marie-Claire.

Présents 20 / Votants 26

N°71-2015 – Augmentation du montant de la ligne de trésorerie par avenant

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 26 mars 2015, autorisant Monsieur le Président à recourir à une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 € pour une durée d'un an, modifiable par avenant.

Monsieur le Président indique que les conditions de cette ligne de trésorerie étaient les suivantes :

- ↳ contrat pour une ligne de trésorerie d'un montant de 150 000 €, modifiable une fois par avenant ;
- ↳ durée 12 mois à compter de la date de départ de la ligne de trésorerie ;
- ↳ calcul des intérêts T4M + marge de 1.35 % ;
- ↳ base de calcul des intérêts exact/360 jours ;
- ↳ frais de dossier : néant ;
- ↳ commission d'engagement 0.15% du montant ;
- ↳ commission de non utilisation : 0.25 % de la différence entre le montant de la ligne de trésorerie et de l'encours moyen des tirages sur le trimestre, payable selon les mêmes modalités que le paiement des intérêts ;
- ↳ paiement des intérêts chaque trimestre par débit d'office ;
- ↳ pas de montant minimum de tirage ni de remboursement ;
- ↳ possibilité de tirages en J en J ;
- ↳ durée de mobilisation : libre.

Monsieur le Président vous propose de modifier le montant de la ligne de trésorerie par avenant dans les mêmes conditions que le contrat initial, excepté pour la commission d'engagement. Le montant de celle-ci est fixé à 150 €.

Monsieur le Président indique que le montant de la ligne de trésorerie serait porté à hauteur de 300 000 €.

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité

- **DE PORTER, le montant de la ligne de trésorerie à hauteur de 300 000 € ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président à signer l'avenant au contrat d'ouverture de la ligne de trésorerie auprès de la Caisse d'épargne dans les conditions définies ci-dessus ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président à payer la commission d'engagement de 150 € ;**
- **D'AUTORISER, Monsieur le Président, à procéder, sans autre délibération, aux demandes de versement des fonds et au remboursement des sommes dues dans les conditions prévues au contrat.**

Pour copie conforme :
Le 10 juillet 2015

Le Président,
Jean-Pierre FAYE